



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 28

15 juillet 1970

NOUVEAU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bryce Mackasey, ministre du Travail, a déposé à la Chambre des communes, le 17 juin, un Livre blanc exposant un nouveau programme d'assurance-chômage qui accordera une protection à pratiquement tous les salariés au Canada, quel que soit leur revenu ou leur profession, à l'exception des personnes qui travaillent pour leur compte. Le programme s'étendra à environ 1,160,000 nouveaux travailleurs, ce qui portera le nombre total d'employés assurés au Canada à 6.5 millions.

Un autre changement fondamental envisagé par le Livre blanc, dont le titre est L'Assurance-chômage des années 70, est l'élimination du plafond actuel de salaire de \$7,800 par an, qui a exclu jusqu'ici près de 600,000 employés. L'assurance-chômage protège aussi maintenant près d'un million de personnes qui gagnent plus de \$7,800 par an, mais qui cotisent parce qu'elles sont payées à l'heure.

Les prestations, qui s'établissent maintenant à un maximum de \$53 par semaine pour un employé avec

personnes à charge, seraient portées à un maximum hebdomadaire de \$100. Le programme propose également le versement de prestations spéciales lorsque la perte de revenu a lieu en raison de maladie, de grossesse et de mise à la retraite.

Le Livre blanc constitue la première révision de la Loi sur l'assurance-chômage au Canada depuis l'entrée en vigueur de la première loi dans ce domaine, il y a 30 ans.

Voici des extraits de la déclaration de monsieur Mackasey à la Chambre des communes:

...Le programme prévoit jusqu'à trois entretiens pour tous ceux qui perdent leur revenu par suite d'une interruption de travail lucratif. Ces entretiens viseront d'abord à aider celui qui se cherche de l'emploi, et serviront en même temps à réparer ceux qui n'ont pas droit aux prestations.

Le programme recommande un champ d'application universel. Certains diront qu'il s'agit là d'une imposition inutile à l'égard des gens qui occupent des emplois de toute sécurité. Peut-être n'ont-ils pas à craindre le chômage dans le sens traditionnel du mot. Mais sûrement, de nos jours, personne ne peut affirmer catégoriquement qu'il ne connaîtra jamais une interruption provisoire de rémunération.

Les taux de prestations seront augmentés sensiblement afin de pourvoir un revenu suffisant durant la période de recherche d'emploi et de formation professionnelle.

Les prestations seront établies à deux tiers du revenu moyen pendant la période de base ouvrant droit aux prestations, et augmenteront à trois quarts aux étapes avancées dans le cas des assurés ayant des personnes à leur charge. On ne peut toucher cependant plus de \$100 par semaine.

Les cotisations des employés seront sensiblement moindres qu'à l'heure actuelle, tandis que le coût des employeurs s'échelonnnera entre un chiffre moindre que le coût actuel et un chiffre quelque peu plus élevé selon leur cote de mises à pied. Par

SOMMAIRE

Nouveau programme d'assurance-chômage...	1
La construction d'aéroports dans le Nord ..	2
La Conférence internationale sur l'Éducation	2
Réunion ministérielle Canada/États-Unis sur la pollution des Grands lacs	3
L'homme et son univers surpeuplé	3
Les écoles de théologie se regroupent	4
Les prix montent un peu moins vite	4
Deux régiments célèbres relégués à l'histoire	5
Vente de véhicules automobiles neufs.....	6

exemple: un employé gagnant \$100 par semaine verse présentement \$1.40; il versera selon le nouveau programme 79 cents. L'employeur contribue aujourd'hui \$1.40 pour ce même employé; son taux de cotisation pourrait baisser à 79 cents. Les personnes qui font déjà partie de la population active non protégée par la loi actuelle seront admises à un taux de cotisations de faveur ne dépassant pas 50 cents par semaine.

On versera également des prestations à ceux qui sont privés de leur retraite par suite de maladie, de grossesse ou de retraite. Ces prestations s'étendront sur 15 semaines au plus, sauf dans le cas des prestations de retraite qui seront un versement global de trois semaines.

Conformément à notre intention d'appliquer le principe d'assurance, certains éléments de bien-être social qui se sont glissés dans le programme seront éliminés, comme par exemple les prestations saisonnières ainsi que les dispositions permettant aux retraités de retirer des prestations pendant 18 mois. Par contre, les conditions d'admissibilité seront élargies afin de permettre aux personnes qui n'ont travaillé que pendant 8 semaines de retirer des prestations.

En outre, le Gouvernement ne se propose pas uniquement d'aider les chômeurs et les moins fortunés en élargissant son système d'assurance. Il est prêt à assumer le coût de l'augmentation des prestations d'assurance-chômage lorsque le taux de chômage sur le plan national dépasse 4 p. 100 ou lorsque le chômage régional est de plus de 4 p. 100 et excède la moyenne nationale de plus de 1 p. 100.

Enfin, il importe de noter que le taux de 4 p. 100 ne doit pas être interprété comme étant un niveau de chômage acceptable aux yeux du Gouvernement. La norme de 4 p. 100 calculée d'après la moyenne nationale de chômage durant une longue période a été choisie en vue d'établir la limite à laquelle l'État assumera les frais de prestations. Il ne s'agit nullement d'une définition du plein-emploi...

LA CONSTRUCTION D'AÉROPORTS DANS LE NORD

Les travaux de construction du premier des six aéroports qui doivent être érigés dans l'est de l'Arctique canadien débiteront en août à Pangnirtung, sur la baie Cumberland, île Baffin, a annoncé récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

Ces travaux seront exécutés par des ingénieurs des Forces armées canadiennes qui feront appel, dans la plus large mesure possible, à la main-d'oeuvre locale au cours des cinq prochains étés. Les études ont été faites au ministère des Transports.

Ce projet de deux millions de dollars pour l'est de l'Arctique fait partie d'un Programme d'aménagement de pistes d'atterrissage dans le Nord, au coût

de \$5,616,000, budgétisé et financé par le ministère des Affaires indiennes, et qui prévoit au cours des neuf prochaines années, un total de dix terrains d'aviation au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elles sont conçues pour rendre les régions de l'Arctique plus accessibles au trafic aérien douze mois par an, et pour améliorer les services médicaux, éducatifs et autres dans le Nord.

Dans l'est de l'Arctique canadien, les pistes seront érigées à Chesterfield Inlet, à Pond Inlet, à Igloolik et à Cape Dorset, en plus de celle de Pangnirtung. Ces localités sont toutes situées dans l'île Baffin ou sur le continent en bordure de la baie d'Hudson.

Le projet fondamental des pistes prévoit des bandes en gravier d'au moins 2,600 pieds de long et 100 pieds de large, convenant aux bimoteurs. Autant que possible, les ingénieurs de l'armée porteront les dimensions du terrain de base à 4,000 pieds sur 150 pieds pour permettre l'atterrissage de gros avions militaires de transport. Les frais de ces travaux d'agrandissement estimés à \$650,000 seront assumés par le ministère de la Défense.

Il existe actuellement quelques pistes rudimentaires qui ne servent qu'aux avions légers et ne peuvent être utilisées à longueur d'année.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION

La trente-deuxième session de la Conférence internationale sur l'Éducation s'est tenue à Genève du 1er au 9 juillet, sous les auspices de l'UNESCO et du Bureau international d'Éducation (BIE).

La délégation du Canada était dirigée par M. J. C. McIsaac, ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, et comprenait entre autres: M. F. T. Atkinson, sous-ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick; Mlle Thérèse Baron, sous-ministre adjoint de l'Éducation du Québec; Le Révérend J. H. Conway, recteur de *Holy Rosary Scholasticate*, Orléans, Ontario; Mlle Lorraine Leblanc, professeur à l'École Normale de Moncton (N.B.); et M. G. N. Perry sous-ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique.

L'ordre du jour de la Conférence comprenait cette année la question de l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éducation en particulier par la réduction des déperditions d'effectifs à tous les niveaux de l'enseignement. Les délégués ont aussi abordé l'étude des tendances prioritaires dans le développement de l'éducation.

La participation d'une délégation canadienne à la trente-deuxième session de la Conférence internationale de l'Éducation revêt une importance particulière en 1970, année qui a été désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de l'Éducation.

RÉUNION MINISTÉRIELLE CANADA/ÉTATS-UNIS SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS

Des ministres et des représentants des Gouvernements du Canada et des États-Unis se sont rencontrés le 23 juin pour étudier les problèmes que pose la pollution des Grands lacs et qui intéressent les deux pays.

Les ministres et les représentants ont discuté des recommandations que renferme le rapport spécial soumis en avril par la Commission mixte internationale sur le danger de pollution par le pétrole, l'eutrophisation et la pollution causée par les bateaux. Il a été convenu de ce qui suit:

a) Le programme spécial que le Canada se propose d'appliquer tout prochainement en prévision des fuites de pétrole pouvant survenir dans les Grands lacs doit être parfaitement coordonné avec le nouveau programme correspondant des États-Unis.

b) Le déversement des phosphates dans les Grands lacs doit diminuer si l'on veut enrayer puis inverser l'eutrophisation des Grands lacs. Des mesures législatives canadiennes permettront au Gouvernement de donner suite aux recommandations de la Commission touchant la réduction et l'élimination éventuelle des phosphates que contiennent les détergents, et le Gouvernement a annoncé son intention de prendre des mesures propres à satisfaire aux recommandations de la Commission. Sur la rive américaine des Lacs, on applique déjà des normes qui amèneront la disparition de 80 pour cent des phosphates provenant des déchets municipaux et industriels (y compris les détergents) dès 1973, soit avant même le délai que la Commission recommande de fixer à 1975. Le Gouvernement des États-Unis poursuit l'étude intense qu'il a entreprise touchant l'élimination des phosphates des détergents.

c) Les deux pays possèdent des lois régissant l'écoulement des déchets de la part des navires de commerce et de plaisance; les ministres concernés sont d'ailleurs convenus d'harmoniser la réglementation à ce sujet.

DIMINUTION DES FORAGES

On a signalé que le Gouvernement de l'Ontario se propose de modifier son programme touchant les forages effectués dans le lac Érié pour la prospection du gaz naturel, de manière à appliquer les recommandations formulées dans le Rapport spécial de la Commission. Il n'y a pas de forage de puits de gaz dans la partie du lac Érié que bordent le Michigan, l'Ohio, New York ou la Pennsylvanie. On a aussi signalé que l'Ontario a commencé à prendre des mesures en vue de l'élimination des phosphates de manière à appliquer les recommandations de la Commission.

Ministres et représentants se sont dits fort préoccupés de la situation critique qui règne dans les Grands lacs et ils ont signalé la détermination des Gouvernements de prendre à cet égard les décisions qui s'imposent.

Les ministres sont convenus de créer un groupe de travail qui étudiera les objectifs communs aux deux pays quant à la qualité de l'eau, et exécutera les programmes que pourrait lui proposer l'un ou l'autre Gouvernement. Ce groupe fera rapport à la Conférence ministérielle qui doit se réunir de nouveau après que la Commission mixte internationale aura déposé son rapport définitif.

La délégation des États-Unis était dirigée par M. Russell E. Train, président du Conseil américain sur la qualité de l'environnement, et par l'ambassadeur des États-Unis, M. Adolph Schmidt. En faisaient aussi partie M. Carl L. Klein, secrétaire adjoint à l'Intérieur pour la recherche sur la qualité de l'eau, et le contre-amiral Robert W. Goehring, chef des opérations de la Garde côtière. Ils étaient accompagnés de hauts fonctionnaires du Département d'État, du Département de l'Intérieur, du Département des Transports et du Conseil sur la qualité de l'environnement.

La délégation du Canada était dirigée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comprenait: M. J. J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J. Davis, ministre des Pêches et Forêts, M. Herb Gray, ministre d'État, et M. George Kerr, ministre de l'Énergie et de la Gestion des ressources de l'Ontario.

L'HOMME ET SON UNIVERS SURPEUPLÉ

"Terre des Hommes", l'exposition culturelle et internationale de Montréal a été ouverte officiellement le 12 juin dernier. L'une de ses présentations qui probablement captiveront le plus l'attention des visiteurs sera celle du pavillon de la "surpopulation". Les principaux thèmes qui y sont traités tendent à fournir des réponses satisfaisantes aux innombrables questions que l'on se pose à propos de notre planète et de tout ce qu'elle procure à l'homme. Mais en même temps, le thème général du pavillon soulève bien des points d'interrogation quant à la façon dont l'homme utilise les ressources de sa planète, et quant aux conditions mêmes de sa propre existence.

Des films, des photographies, des cartes et graphiques divers et un matériel d'exposition considérable sont répartis dans quelque 24 sections distinctes, chacune d'elles illustrant un sous-thème bien précis. Une section est consacrée aux ressources naturelles qui ne se renouvellent pas, telles le pétrole, le charbon, les terres arables. Il s'agit là d'éléments essentiels dont l'importance est clairement expliquée, et qu'une exploitation irréfléchie épuise, hélas, extrêmement vite. Ailleurs, l'exposition des effets des tremblements de terre, de la puissance des vents et des marées, du cycle de la pluie, fait comprendre à quel point l'énergie formidable de la nature peut être catastrophique lorsqu'elle est brutalement libérée.

Les caractéristiques de la surpopulation sont nettement mises en évidence par l'utilisation de

miroirs réfléchissants, d'effets de son et lumière. Il en résulte pour le visiteur une sensation de foule très dense, de liberté individuelle plus réduite. Présenté de cette manière, le problème de "l'explosion" de la population prend une ampleur considérable.

L'HOMME ET LA POLLUTION

L'une des grandes préoccupations de notre temps, la pollution, est également traitée. Une murale composée de rebuts les plus hétéroclites, — ressorts de sommiers, boîtes de conserve, pièces d'automobile usées, objets inutilisables de toutes sortes —, est un moyen efficace de dénoncer une menace de plus en plus précise. Sur un mur adjacent, on a imaginé de disposer un invraisemblable échantillonnage de déchets domestiques: mégots de cigarettes, bouteilles de bière vides, sacs de papier, etc. La pollution quotidienne, c'est également ça.

Le pavillon, toutefois, n'est pas que désenchantement. Deux des présentations les plus frappantes offrent précisément une optique toute différente: "Les multiples visages de l'homme" est une exposition de photographies d'enfants en train de jouer, prises un peu partout à travers le monde. Par-delà les distinctions ethniques, les jeunes au jeu ont, au fond, tous le même visage.

Utilisant largement la photographie, "Joies de vivre", une autre section faisant fortement contraste avec les thèmes précédents, met l'accent sur la façon dont les gens se récréent, et sur les distractions de groupes.

En plus de ces sous-thèmes particulièrement captivants, le pavillon est un véritable livre de connaissances sur la terre, les populations du globe, la mer et l'espace, la climatologie, l'histoire, la faune, les ressources minérales et une foule d'autres choses encore....

LES ÉCOLES DE THÉOLOGIE SE REGROUPENT

"L'événement le plus marquant de l'année dernière dans le domaine du regroupement", telle est la description que donne l'Association américaine des écoles de théologie, en parlant du premier essai d'études théologiques en commun, réalisé au Canada et qui en est à la fin de sa première année à Toronto.

Sept établissements (trois catholiques, deux anglicans, un presbytérien, et l'autre de l'Église Unie) se sont unis sous le nom de "École de Théologie de Toronto" et, bien que chaque collège conserve sa propre identité et décerne ses propres diplômes, tous les cours qui s'y donnent sont accessibles aux étudiants de tous les autres collèges.

Les établissements qui participent à cet essai sont le collège St-Michel, le collège St-Augustin et le collège St-Régis, de confession catholique; le collège de la Trinité et le collège Wycliffe, de confession anglicane; le collège Emmanuel, de l'Église Unie et le collège Knox, de l'Église presbytérienne.

Le secrétaire, le Père Hochban, est d'avis que ce regroupement est le seul à posséder un emploi du

temps commun. Il n'a pas été tellement difficile à mettre sur pied, du fait que cinq des établissements sont très proches les uns des autres sur le campus de l'Université de Toronto. L'année prochaine, la *Divinity School* de l'Université McMaster participera pour une petite part à l'effort commun.

Selon le Père Hochban, les résultats de cette première année ont été surprenants et toutes les personnes qui ont pris part à l'expérience l'ont trouvée magnifique. Les possibilités sont énormes, a dit le Père Hochban; selon lui, Toronto va devenir un centre théologique très influent.

Les étudiants en théologie peuvent aussi suivre les cours de l'Université de Toronto.

LES PRIX MONTENT UN PEU MOINS VITE

Dans un discours prononcé dernièrement devant le Club Richelieu à l'hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, M. Paul Guérin-Lajoie, vice-président de la Commission des prix et des revenus, a déclaré qu'au cours des derniers mois les prix à la consommation avaient eu tendance à augmenter moins rapidement qu'auparavant. Depuis l'été 1969, l'indice des prix à la consommation au Canada avait augmenté à un taux annuel moyen de 4 pour cent environ, au lieu de plus de 5 pour cent au début de la même année. Aux États-Unis, l'indice des prix à la consommation s'était élevé à un taux annuel moyen de plus de 6 pour cent depuis l'été dernier.

BÉNÉFICES AMOINDRIS, SALAIRES ÉLEVÉS

Le ralentissement récent du taux d'augmentation des prix au Canada a été associé aux pressions que l'on a exercées sur les bénéfices. Cependant, les salaires et les traitements n'ont pas cessé de s'élever au Canada comme aux États-Unis. Au cours du premier trimestre de 1970 et selon les nouveaux contrats collectifs intervenus au Canada, l'augmentation moyenne du taux minimum des salaires a été de 9.1 pour cent au lieu de 7.2 l'année précédente. Si l'on ne renverse pas cette tendance, a déclaré le conférencier, on ne pourra pas faire de progrès vers la stabilisation réelle des prix.

"C'est pourquoi", a fait observer M. Guérin-Lajoie, "j'ai parlé d'une disproportion très nette de l'augmentation des salaires et des traitements, qui a gêné les efforts des autres secteurs de la société dans leur lutte contre l'inflation."

Le vice-président de la Commission a souligné l'importance de l'effort d'information du public, entrepris par son organisme sur une échelle modeste mais dont les proportions augmentent progressivement et dont le but est d'agir sur l'attitude de la collectivité vis-à-vis du taux d'augmentation des salaires et traitements. Il a dit son espoir qu'une meilleure information du public contribue à une compréhension et une acceptation plus grandes de la nécessité des contraintes si l'on veut vaincre l'inflation avec un minimum de perte de production et d'emplois.

DEUX RÉGIMENTS CÉLÈBRES RELÉGUÉS À L'HISTOIRE

En septembre dernier, le ministre de la Défense nationale annonçait son intention de réduire le nombre d'unités régulières et d'unités de la Milice au sein des Forces armées canadiennes. L'une des manifestations concrètes de cette décision fut la fusion, le mois dernier, de deux entités jusqu'alors distinctes. Il s'agit de deux régiments bien connus de l'infanterie canadienne: les *Black Watch* et les Gardes canadiens.

Les membres du 1er et du 2e bataillons, soit les deux unités régulières des *Black Watch*, se joindront au Régiment royal canadien au cours du mois de juillet; le 3e bataillon continuera à jouer son rôle d'unité de la Milice à Montréal.

La dissolution du 1er bataillon des Gardes canadiens a entraîné le transfert de son 2e bataillon au 3e bataillon du Régiment royal canadien. Les Gardes canadiens ont eu une courte existence puisque leur fondation ne date que de 1953.

LES ADIEUX

Le 6 juin, le 2e bataillon arborait les drapeaux pour la dernière fois sur la colline parlementaire à Ottawa. La dernière cérémonie groupait 324 officiers et hommes en plus de la Fanfare nationale des Forces armées canadiennes et de la musique du régiment. Le gouverneur général, M. Roland Michener, a fait l'inspection des Gardes et leur a lu l'allocution d'adieu de la reine. Après la cérémonie de rassemblement, l'unité s'est rendue à Rideau Hall, résidence du gouverneur général, pour y déposer des drapeaux.



Sheila Cairns, âgée de cinq ans, fait l'inspection du caporal Sandy Bowen des Gardes canadiens avant le dernier rassemblement pour la cérémonie du drapeau, le 6 juin.

Le défilé du
Black Watch
en route
vers l'église
Saint-André
et Saint-
Paul à
Montréal,
le 14 juin.



HOMMAGE AUX BLACK WATCH

Le 14 juin, les deux bataillons réguliers et le bataillon de la Réserve du régiment *Royal Highland*, mieux connu comme le *Black Watch*, ont défilé dans le centre de la ville de Montréal jusqu'à l'église Saint-André et Saint-Paul. Après la cérémonie de commémoration, ils ont déposé leurs drapeaux, si riches de décorations. Le lieutenant-colonel J.G. Bourne, colonel du régiment, s'est ensuite adressé à l'assemblée et a rappelé les exploits martiaux des 1er et 2e bataillons, qui, au cours des deux guerres mondiales, ont manifesté non seulement l'esprit du *Black Watch* canadien mais celui du régiment écossais d'où il tenait son nom - la première unité *Highland* à être formée en Grande-Bretagne.

LES BLACK WATCH DU CANADA

Le *Royal Light Infantry* de Montréal, formé en 1862, était affilié au régiment *Black Watch* d'Écosse. Le nom *Black Watch* fut choisi à cause du tartan que portaient les soldats du régiment et aussi à cause du rôle de surveillance, de garde qui était le leur. On ne l'employa toutefois qu'après le 1er avril 1920, bien que le tartan ait été porté depuis la formation du régiment.

Même si quelques membres du personnel du *Black Watch* ont participé à la guerre des Boers avec le contingent canadien, à titre de volontaires, ce ne fut qu'au cours de la Première Guerre mondiale que le régiment participa d'une façon officielle à la guerre. En 1914, deux bataillons entiers de volontaires ont offert de faire campagne; plus tard, un troisième bataillon était formé. Le régiment *Black Watch* était le seul régiment canadien à avoir trois bataillons au combat; en 1917, tous les trois combattaient le même jour à la Crête de Vimy. A la fin de la guerre, le régiment s'était enrichi de 23 décorations.

DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

De 1940 à 1944, le 1er bataillon tenait garnison en Angleterre. L'entraînement se poursuivait sur place et les soldats étaient prêts à défendre la Grande-Bretagne. En 1942, la compagnie "C" et un peloton de mortiers prirent part au débarquement à Dieppe. Cette bataille fit de nombreux morts. En 1944, un mois après le débarquement en Normandie, on envoya le régiment *Black Watch* à l'intérieur du continent.

Pendant les onze mois qui suivirent, il participa à une trentaine de batailles en France, en Belgique, en Hollande et en Allemagne. C'est à Mai-sur-Orne et à Saint-André, en Normandie, que survint l'un des combats les plus importants et sans doute l'un des plus désastreux du régiment. Après la guerre le régiment *Black Watch* (RHR) du Canada reprit ses fonctions de régiment de la Réserve.

Depuis ce temps-là, ses bataillons ont participé aux opérations de l'OTAN en Allemagne et ont fait campagne en Corée et à Chypre.

VENTE DE VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS

En 1969, la valeur des ventes (au prix réel payé par le consommateur) de véhicules automobiles neufs a atteint 3,323 millions de dollars et le nombre de véhicules vendus, 917,525. Ces chiffres représentent des augmentations de 6.6% et 3.2% par rapport à la valeur des ventes et au nombre de véhicules vendus en 1968.

Les véhicules fabriqués en Amérique du Nord constituent 90.5% du marché canadien au point de vue valeur, et 86.0% au point de vue du nombre d'unités. Entre 1968 et 1969, les ventes de véhicules fabriqués outre-mer ont continué d'augmenter, soit de 22.7% au point de vue de la valeur et de 18.0% au point de vue du nombre. Par contre, les ventes de véhicules fabriqués en Amérique du Nord n'ont dépassé que de 5.2% et 1.1% respectivement celles de 1968.

Les véhicules utilitaires vendus représentaient une valeur supérieure de 13.3% à celle des voitures particulières vendues, et leur nombre était plus élevé de 6.2%. En 1968, les augmentations proportionnelles étaient de 4.9% et 2.5% respectivement. En 1969, les ventes de voitures particulières fabriquées en Amérique du Nord n'ont dépassé que de 0.1% celles de 1968.

Pour la deuxième année, la Colombie-Britannique venait au premier rang, la valeur des ventes de véhicules automobiles étant plus élevée de 19.6% et le nombre, de 13.7% par rapport à 1968. Par contre, la Saskatchewan a enregistré des diminutions de 12.3% et 15.3% respectivement, pour la deuxième année consécutive. Les augmentations de la valeur des ventes ont été au-dessus de la moyenne en Ontario et en Alberta, mais au-dessous au Québec et au Manitoba.